

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>e</sup>.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :  
 16 francs pour 3 mois ;  
 32 francs pour 6 mois ;  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département du Rhône,  
 1 franc de plus par trimestre.

## LYON, 16 juillet.

Au départ du courrier, c'est-à-dire à cinq heures, l'audience de la cour des pairs indiquée pour midi n'avait pas encore commencé. Chacun s'entretenait des causes de ce retard, et l'expliquait à sa manière. On disait qu'un grand nombre de pairs avaient fait défaut; on en citait jusqu'à vingt qui avaient suivi l'exemple de M. Molé. Notre correspondant auquel nous empruntons ces détails ne mentionne comme certain que la retraite de MM. Dubouchage et Røederer. Pour M. Dubouchage on le comprend, mais M. Røederer, l'auteur de la fameuse brochure d'Un Constitutionnel, le prédicateur des coups-d'état, le déserteur du 10 août! Il faut que le système immuable soit bien malade pour que M. Røederer lui retire son dévouement et l'appui de son fidèle concours!!

Tous les journaux de Paris, à quelques légères différences près, reproduisent ce soir les détails que nous avons publiés ce matin sur l'évasion des détenus de Ste-Pélagie. En voici de nouveaux qui sont destinés à compléter l'histoire de cet étrange événement. Nous laissons parler notre correspondant :

« Vous aurez vu que les journaux de ce matin ne donnent pas sur l'évasion des 32 détenus d'avril d'autres détails que ceux que je vous ai fournis hier, et qui étaient d'autant plus exacts que je les tenais de la bouche même de l'un des fugitifs. Il n'est pas vrai qu'aucun d'entre eux ait été repris hier. La police est tout-à-fait dépitée.

» Mais il y a pour moi certitude qu'elle n'a eu aucune part de complicité dans l'évasion, au su ou à l'insu des évadés. Le château est furieux de ce qui s'est fait, et M. Gisquet sera selon toute probabilité remplacé sous un délai très bref.

» Le préfet de police dinait à St-Denis chez le colonel de la garde nationale, M. Benoist, quand l'événement est arrivé. Il a passé une partie de la nuit à Ste-Pélagie, où il n'est arrivé que très tard. Il était dans un accès de colère impossible à peindre, et il injurait à faire plaisir directeur et gardiens. Trois de ces derniers ont été arrêtés, ce sont ceux qui sont chargés de la surveillance de la cour où est située la cave fatale.

» Hier toute la journée, la gendarmerie de la banlieue a battu les environs de Paris. Des ordres avaient été transmis à cet effet, dès 4 heures du matin, aux sous-préfets de Sceaux et de St-Denis.

» En sortant du trou, et en prenant possession de la liberté, après une expédition dont le succès est un miracle, Cavaignac s'est écrié en serrant la main d'un ami qui avait aidé au succès de l'affaire : voici la première chose qui nous réussit, la république est donc enfin désensorcelée.

» Un des gardiens, mis d'abord en arrestation, a été relâché bientôt. Un prévenu de juin, prisonnier à Ste-Pélagie, a été mis au secret comme complice.

» On assure que le frère d'un des fugitifs qui venait de

cent lieues à Paris, a aperçu du haut de l'impériale d'une voiture lundi matin assez loin déjà de la capitale, le frère qu'il croyait trouver en prison. Arrivé à Paris, et peu sûr de ne s'être pas trompé, il est allé à Ste-Pélagie, où on lui a dit pour toute réponse que les prisonniers ne pouvaient recevoir aujourd'hui.

» Une instruction a été commencée dès hier contre les complices supposés que l'évasion a pu trouver au-dehors. L'estimable M. Watrin a été interrogé. Mais il était absent; sa femme qui se trouvait présente à la scène, a dû faire une déposition circonstanciée. Un factionnaire a d'ailleurs été placé à la sortie du trou qui débouche dans le jardin de l'ex-passementier.

» Hier et ce matin la rue Copeau a été visitée par un grand nombre de curieux. La maison Watrin est soigneusement fermée.

» Aujourd'hui une perquisition a été faite chez Mad. Imbert, femme de l'un des évadés. Elle n'a rien produit.

» Le nommé Pornin, l'un des fugitifs, a une jambe de bois, cette circonstance a rendu son passage à travers la galerie très difficile. Mais avec l'aide de ses amis qui l'ont trainé sur le dos, il y est parvenu.

### REVUE.

Don Carlos reprend sa petite guerre de montagnes et renonce à l'espérance d'une restauration; les whigs et les radicaux continuent, malgré Guillaume IV et l'aristocratie anglaise, la réforme de l'église et de l'état; le roi de Hollande, en poursuivant le paiement des taxes auxquelles le peuple répugne le plus et en ordonnant la mise en vente du mobilier des récalcitrans, s'expose à une révolte de la ville d'Amsterdam, qui pourrait bien avoir pour lui des suites aussi désastreuses que la révolte de Bruxelles; le gouvernement français se débat péniblement entre les embarras du procès d'avril et les progrès de la désaffection générale; les peuples germaniques ne sont pas moins travaillés que les nations latines par le besoin d'innovations politiques, et leurs gouvernements vermoulus craquent de toute part; enfin, les correspondances de l'Est et du Nord font entrevoir, dans un avenir peu éloigné, la régénération des peuples slaves et celle des scandinaves.

Pendant que ces choses se passent, que ces grands événements se préparent, les prétendus hommes d'état, les plus fortes têtes diplomatiques de la France, de l'Allemagne et de la Moscovie vont aux eaux de Tœplitz ou aux parades militaires de Kalisch, rédigent des protocoles ou minutent des contrats de mariage; fiers d'avoir eu assez de prudence pour éviter une guerre continentale, ils croient pouvoir, par leur union, arrêter la propagande universelle; mais l'esprit du siècle se rit de la nouvelle sainte-alliance comme de l'ancienne, et la paix lui est encore plus profitable que la guerre. Tel est, en deux mots, l'état actuel de l'Europe.

Parmi ceux de MM. les pairs qui restent à siéger dans le procès d'avril, dix ont eu leurs pères ou un de leurs parents condamnés à mort et exécutés par suite d'une procédure semblable à celle qui se suit actuellement devant la cour des pairs. Il nous semble que, dans cette circonstance, les nobles pairs n'ont pas assez consulté leurs souvenirs de famille.

M. Molé a eu plus de mémoire. Il s'est rappelé que son père, le président Molé, mourut sur l'échafaud sans avoir pu se défendre. Avis à ceux de ses nobles collègues qui se trouvent dans la même position.

### BOURSE DU 14 JUILLET.

Les affaires ont été presque nulles aujourd'hui, et il n'y a pas eu plus de variations dans les fonds espagnols que dans les autres valeurs.

Les boursiers novellistes se sont beaucoup plus occupés des embarras croissants du procès d'avril que des événements de l'étranger.

Toutefois, vers la fin de la bourse, le bruit s'est accrédité que, sur les pressantes invitations de l'Angleterre, la flotte de Toulon a été envoyée dans la Méditerranée, où elle doit joindre une flotte britannique et se rendre avec elle sous les murs de Constantinople.

Il est inutile d'ajouter que la simple annonce de ces démonstrations quasi-belliqueuses n'a pas peu contribué à effrayer les spéculateurs et à paralyser la spéculation.

### TROUBLES DE SARAGOSSE.

Ces troubles sont loin d'avoir l'importance politique qu'on a cherché à leur donner. Le 6, et non le 5, une émeute a eu lieu parmi le peuple et la milice, et sept couvens dont voici les noms ont été assiégés et brûlés.

Ce sont : les deux Chartreuses, les couvens des Capucins, de Cuvallada, des Dominicains, des Franciscains, des Augustins et de la victoire.

Quelques moines ont été tués.

C'est la haine contre les moines et non contre la reine qui pousse le peuple. Quelques cris de : Vive la constitution! ont été proférés, il est vrai; mais il y a loin de cette manifestation au renversement de ce qui existe.

Du reste, un courrier, parti de Madrid le 5, et ayant traversé Saragosse dans la nuit du 6, est arrivé à Bordeaux le 10, à cinq heures du matin. En remettant les dépêches dont il était porteur, il n'a pas dit que Saragosse eût proclamé la constitution de 1812.

L'ordre alors était parfaitement rétabli. Cet événement a donc été fort exagéré par les dépêches télégraphiques.

On concevrait difficilement, en effet, que la constitution de 1812 eût, encore aujourd'hui, de nombreux partisans en Espagne. Il peut y avoir, dans ce pays, un parti républicain, mais il ne saurait y exister trois partis monarchiques, et ceux des Espa-

## FEUILLETON.

M. GARNIER-PAGÈS.

Le parti démocratique qui siège sur les bancs extrêmes de la gauche a ses inconséquences comme les autres partis, et si j'en voulais faire l'autopsie, on verrait bientôt de combien de maladies leur pauvre corps est travaillé.

Peut-être y en a-t-il qui se contenteraient de changer encore une fois de roi pour essayer si cela irait mieux; d'autres voudraient tout de suite de la république; d'autres la voudraient, mais plus tard. Ceux-ci enfin désireraient que l'on consultât le pays, qui n'a jamais été véritablement consulté depuis bientôt une quarantaine d'années, et qu'on fit ce que déciderait la majorité des citoyens. Mais quel que soit celui de ces partis qu'on préfère, fût-ce le dernier qui est le plus large et le plus vrai, le seul vrai même, toujours est-il que tous les députés qui siègent à l'extrême gauche, sont presque aussi inconséquens que les autres; et je n'en excepte pas mon meilleur ami, M. de Cormenin, qui passe pour un logicien d'une certaine force, mais qui me paraît l'être, ne lui dites pas de peur qu'il ne vienne à se fâcher contre moi, un peu plus en paroles qu'en action; car s'il voulait accorder ponctuellement sa conduite avec ses principes, il ne siégerait pas à la chambre, où je l'aperçois en ce moment, assis à côté de M. Auguis, un peu au dessus de M. Laffitte. C'est bien là sa place, n'est-ce pas?

Au surplus, je le répète, ils sont comme cela tous, tant que vous les voyez dans cette chambre.

Demandez aux ministériels, aux gens du tiers-parti et aux dynastiques, s'ils croient représenter sincèrement le pays; ils vous répondront que cela va sans dire, puisque le pays n'a pas réclamé contre leur charte et contre leurs lois, et que, *qui ne dit mot, consent*.

A cela je répliquerai à mon tour que les Turcs ne s'avisent pas non plus de réclamer contre les firmans de sa hauteurs le sultan Mahmoud, ce qui ne prouve pas du tout que les Turcs soient libres, ni qu'ils aient le moindre goût pour le régime de la bastonnade et du pal. Voilà qui est un peu singulier de vous dire: si vous ne réclamez pas, vous serez censés consentir; mais si vous récla-

mez, on vous enfermera provisoirement à la Conciergerie, d'où vous sortirez en compagnie de voleurs, pour vous rendre en compagnie de gendarmes, à la prison de Clairvaux, où, logé entre quatre murailles, vous pourrez, si la fantaisie vous en reprend, réclamer là tout à votre aise. Ce sont de bien honnêtes gouvernements et de bien véridiques représentations, que les gouvernements et les représentations du *qui ne dit mot consent!*

Demandez aux légitimistes qui prennent le serment dans le sens religieux, s'ils se trouvent fort à l'aise de mettre leur main dans la main de Louis-Philippe, tandis que leurs coeurs sont à Prague; ils vous répondront bravement qu'ils siègent en vertu de la souveraineté du peuple.

A cela, je répliquerai à mon tour que, pour invoquer la souveraineté du peuple, il faudrait la reconnaître; qu'on ne peut servir deux maîtres, adorer deux dieux, se dire le sujet de deux rois et tenir en même temps pour deux principes contraires, pour la légitimité et pour l'usurpation. Toutes les explications possibles ne donneront pas à cette position forcée ce qui lui manque de net et de logique.

Enfin, demandez aux hommes de l'extrême gauche s'ils ne se sentent pas un peu gênés par le serment; ils vous répondront que le serment politique n'est qu'une simple formalité; qu'il n'oblige ni à servir ni à aimer celui-ci ou celui-là; qu'il ne lie pas d'un lien plus fort envers le prince, la charte et les lois, les députés qui le prêtent, que les citoyens qui ne le prêtent pas, et si vous insistez, si vous demandez pourquoi ils font, eux que le pays n'a point nommés, des lois qui imposent le pays, ils vous répondront que ces lois seraient encore plus mauvaises s'ils n'y mettaient pas la main.

A cela, je répliquerai à mon tour que l'excuse atténuée le fait sans changer le fait, et que l'infidélité organique de la représentation n'est pas altérée par la nécessité de ses conséquences.

Il résulte de tout ceci qu'il n'y a pas un seul député, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne soit anti-logique, et c'est pour cela peut-être que cette chambre qui renferme individuellement tant et de si grands talents, est si terne de couleur, si molle de fibre, si affaissée de tous ses membres, si défaillante, si épuisée, qu'elle n'a pas même la force d'avorter, n'ayant pas la force de produire. Tous les partis, sans exception, y font faute au grand principe du peuple, et ensuite chaque partie de la souveraineté

fait faute à ses propres principes. Je dis qu'il n'y a rien de plus sot et de plus faux au monde qu'une pareille situation.

Les républicains de la chambre ont beau dire qu'ils ne subissent la forme monarchique que comme une forme transitoire, encore est-il que leur allure serait plus franche et plus dégagée sous la forme républicaine. Il faut les voir se donner un mal incroyable, se torturer les mains dans leur pantomime, se plier et se replier en cent contours oratoires, pour faire entendre à demi-voix que la république aurait du bon. Mais à quoi servent ces efforts de style, ces synonymies, ces tours d'adresse parlementaire? Espère-t-on donner le change aux députés du centre? Leurs oreilles sont longues et fines. Elles se dressent au moindre mot qui les chatouille, qui les pince. On ne modifie point, d'ailleurs, la forme d'un gouvernement avec une allusion de tribune. Trois lignes de la presse en diront toujours plus sur ce sujet qu'un beau discours long d'une heure.

Combien, au surplus, y a-t-il dans cette chambre, se demande-t-on, de républicains de cœur et de conviction, combien y en a-t-il? Si je vous disais, ami lecteur, qu'il y en a vingt, vingt pour le moins, vous vous récrieriez que je mens, et vous seriez assez curieux pour me demander leurs noms; je les sais, et je vais... Mais non, je ne suis pas assez indiscret pour vous les dire, et j'aime mieux vous laisser le plaisir de les deviner. Cherchez parmi les hommes simples et consciencieux, cherchez bien et vous trouverez. Il y en a même qui ne cachent pas leurs figures, comme M. Garnier-Pagès, qui permettra que je le fasse poser un instant devant moi. Je ne lui demande que quelques coups de pinceau.

Homme de mœurs irréprochables, de manières affectueuses et simples, et d'un républicanisme sévère, sans être extravagant, fidèle à ses antécédens, désintéressé, courageux, et l'une des jeunes notabilités les plus pures de la révolution de juillet, tel est l'homme moral et politique.

Orateur, il est plus sensé que véhément. Ce n'est peut-être pas ce qu'on est convenu d'appeler de l'éloquence, c'est-à-dire des mouvemens passionnés, du pathétique et de grands images, mais souvent c'est mieux que de l'éloquence, car c'est de la raison suffisamment parée.

M. Garnier-Pagès a un talent tout-à-fait dans le genre parlementaire. Il ne dit que ce qu'il veut dire, et, comme un nauto-

gnols qui s'accommodent de la monarchie avec une chambre, s'en accommodent tout aussi bien avec deux chambres. Presque tous les chefs de l'ancien parti constitutionnel de 1812 et de 1820 figurent maintenant à la tête des défenseurs du *statut royal* et on ne peut les taxer d'inconséquence ; ils forment une sorte de *juste-milieu* entre les hommes de la contre-révolution et du monarchisme et ceux de la démocratie ; comme sous Ferdinand VII, il y a eu, de 1823 à 1833, un juste-milieu entre le parti de l'inquisition, dit *parti apostolique*, et celui de la constitution ou des cortès, qui voulait, au lieu de la monarchie absolue, une monarchie limitée par une représentation nationale ou soi-disant telle, et qui la possède depuis deux années.

La police a découvert l'assassin de la domestique de M<sup>me</sup> Léorat, mais il n'est pas vrai, comme le bruit s'en est répandu aujourd'hui, qu'il ait été arrêté. Depuis le 8, il avait quitté Lyon, muni d'un passeport pour Chambéry. D'après les renseignements que nous avons reçus, il n'est plus permis de douter du motif qui a amené ce déplorable événement. Le coupable est le fils de M. P....., bibliothécaire de notre ville, et il est à peine âgé de 20 ans; depuis plusieurs mois, il nourrissait une passion violente pour sa malheureuse victime, et c'est par un désespoir d'amour qu'il l'a tuée.

CHOLÉRA A TOULON.

Du 11 au 12,	81 décès.
Décès antérieurs,	757
<b>Total depuis l'invasion,</b>	<b>838</b>

CHOLÉRA A MARSEILLE.

D'après la *Gazette du Midi*, le nombre des décès inscrits à l'Hôtel-de-Ville depuis la clôture des bureaux, le 11, jusqu'au 12, à quatre heures du soir, était de 24, sur lesquels 16 cholériques.

Tous les journaux de Paris publient la protestation suivante des prévenus qui se sont évadés de Sainte-Pélagie :

« Les prévenus d'avril, soussignés, comptables envers l'opinion publique de tous leurs actes, croient devoir faire cette déclaration :

« Distracts de leurs juges naturels, ils ont espéré long-temps que la discussion politique transportée devant la cour des pairs serait une occasion solennelle de répandre leurs idées et de frapper au front leurs ennemis.

« Déçus de cette première espérance, ils ont pensé que les violences dont on avait osé les menacer viendraient les mettre à même de témoigner de l'énergie de leurs résolutions.

« Aujourd'hui tout est changé. L'aristocratie a reculé devant des débats sérieux ; le tribunal inique renonce à engager une lutte matérielle. Les causes sont disjointes, notre procès est ajourné. Une prévention de 15 mois va se prolonger encore. Jamais on n'afficha plus ouvertement le mépris de tout sentiment de justice ; jamais on ne se joua avec plus d'impudeur de toute liberté.

« Maîtres depuis long-temps des moyens de reprendre la nôtre, nous avons refusé jusqu'à présent d'en user. Le dernier arrêt de la cour des pairs nous a donné le signal. Nous partons.

« Nous partons sans craindre qu'on se méprenne sur cet acte : le pays sait bien que nous paraîtrons partout où nous appellerons l'intérêt de notre cause, même en prison, dès que nos meilleurs amis, les otages de Lyon, de Lunéville, de Saint-Etienne et nos camarades de Paris nous y rappelleront.

« Il est temps enfin que dans ce pays où l'on professe si souvent la résistance à la violation de tous les droits, des hommes de

cœur rendent l'oppression vaine et ridicule en s'y dérobant à leurs risques et périls.

» Ste-Pélagie, le 12 juillet 1835.  
 » Ont signé : Imbert, Granger, Crevat, A. Guinard, A. Rosières, Armand Marrast, P. Fouet, E. Pichonnier, G. Cavaignac, N. Lebon, J. J. Vignerte. »

« Cette déclaration ayant été rédigée à la hâte, quelques instans seulement avant l'évasion, les autres détenus n'ont pu y apposer leurs signatures. »

PROCES-MONSTRE.

Etat de situation de la procédure.

On a entendu cette semaine divers témoins généraux qui ont déposé sur les faits généraux.

Il résulte évidemment de leurs dépositions, que M. le préfet du Rhône avait dans chaque section de la société des Droits de l'Homme un ou plusieurs agens secrets qui lui rendaient compte jour par jour de tout ce qui s'y passait ;

Que quelques-uns de ces représentants de l'ordre public, et notamment le sectionnaire Mercé, poussaient à l'insurrection par la manifestation des opinions les plus violentes ;

Que les personnes qui ont dressé des barricades, qui ont fait feu sur la troupe, appartenaient à la police secrète ;

Que deux hommes ont construit une barricade en présence d'une compagnie de grenadiers du 6<sup>e</sup> de ligne, sans avoir été inquiétés le moins du monde ;

Que ces deux hommes, ayant été arrêtés par un honorable citoyen, ont été immédiatement remis en liberté par ordre de la police ;

Que les troupes ont fait feu sur le peuple sans sommation préalable, et que cette dérogation expresse aux termes et à l'esprit de la loi, a reçu l'assentiment formel de M. Chegaray ;

Que tous les prisonniers faits par les insurgés ont été respectés, que la plupart de ceux faits par les troupes ont été baïonnetés ;

Que quatre hommes arrêtés mal à propos et remis en liberté par ordre d'un chef militaire, n'ont été relâchés par les soldats que pour être fusillés à vingt pas ;

Qu'un prisonnier tué à bout portant a été jeté dans le Rhône, et que l'on a ensuite tiré sur son cadavre comme sur une cible ;

Qu'on a assassiné, dans le sac des maisons, des femmes enceintes, des vieillards, des enfans. Qu'un officier a encouragé des vols d'argent et d'effets en disant à ses soldats, qui s'étaient rendus maîtres d'une position : « Tout ici est à vous ; »

Que le premier qui a crié aux armes est un agent de police ; que le seul drapeau rouge qui ait été arboré, l'a été par un agent de police, par l'infâme Mercé, que le parquet a eu l'impudeur de faire assigner comme témoin ;

Que plusieurs témoins ont été obligés de déposer conformément aux charges imaginées par l'accusation, sous peine d'être emprisonnés, baïonnetés ou fusillés.

Que l'ordre du jour militaire était de faire feu sans examen sur tout ce qui porterait l'habit bourgeois ;

Qu'un secrétaire-général de préfecture a eu l'inconcevable audace de déclarer en présence de la cour qu'il avait donné aux soldats l'ordre de faire feu sur le peuple, comme s'il appartenait à un fonctionnaire de ce grade de donner de pareils ordres ;

Que les chefs de la société des Droits de l'Homme ont constamment témoigné la plus grande aversion pour une prise d'armes ;

Que ceux des insurgés qu'on a traduits devant la cour ont tous été excités par les provocations de la police, et par le besoin de se défendre, de défendre leurs familles, leurs amis attaqués par les troupes ;

Qu'il n'y a eu, de la part des accusés, aucun dessein prémédité, concerté, de s'insurger contre le gouvernement ;

Que le préfet a saisi l'occasion du procès des mutuellistes pour compromettre à la fois les ouvriers sur lesquels il voulait prendre la revanche de la défaite éprouvée par l'armée dans les événemens de 1831, et les membres de la société des Droits de l'Homme dont les publications républicaines effrayaient le gouvernement ;

Que s'il y a eu complot, concert d'action, c'est de la part du pouvoir et non pas de celle des accusés ;

Il y a maintenant, et d'après le réquisitoire même du procureur-général, dislocation complète du complot-monstre.

(Bon Sens.)

PICOT, DIT LE MANCHOT.

Cet individu, qui a joué un rôle infâme dans les affaires de Lyon, est né à Troyes. Il peut avoir maintenant environ 38 ans. C'est le frère utérin du fameux *Chaltas*, si célèbre par ses diverses condamnations, et surtout par celle qui l'a frappé dans l'affaire du duc de Brunswick.

Picot a passé à Troyes son enfance et sa première jeunesse ; elles furent des plus turbulentes et des plus orageuses. C'était ce qu'on appelle communément un mauvais sujet.

En 1814 ou 1815, il quitta la ville pour suivre un régiment qui, je crois, était étranger. Il n'y avait pris aucun engagement, il pansait les chevaux des soldats qui le nourrissaient. Quelques temps après son départ, il revint avec un bras amputé par suite d'une chute de cheval. Ce n'est point à Waterloo qu'il l'a perdu, comme il le dit, car jamais Picot n'a été soldat. Il a disparu à cette époque, et depuis lors, nous n'en avons plus entendu parler.

Seulement, il y a environ trois mois, un individu auquel se rapporte très bien le signalement de Picot, se présenta à Mulhouse sous un autre nom ; il était décoré et disait également avoir perdu à Waterloo le bras qui lui manquait. Il fréquentait les lieux publics où il parlait toujours de politique. Il quitta cette ville, cause des soupçons dont il devint l'objet. D'après les renseignements qui nous sont parvenus, si cet individu n'est pas Picot à s'est au moins son Sosie. (Le Précurseur de l'Yonne.)

Voici l'ordre des plaidoiries dans le procès d'avril, tel qu'il a été fixé par le président de la cour des pairs.

- M<sup>e</sup> Jules Favre pour MM. Girard (Autoine), Carrier, Poulard.
- MM. Beaune, Martin, Albert, Hagon ne se défendent pas.
- M<sup>e</sup> Nau de la Sauvagère pour M. Morel.
- MM. Ravachol, Lagrange, Tourrés, Caussidière (Jean) ne se défendent pas.
- M<sup>e</sup> Desaubiez pour M. Arnaud.
- M<sup>e</sup> Lafautotte pour M. Laporte.
- MM. Lange et Villard ne se défendent pas.
- M<sup>e</sup> Benoist (de Versailles) pour M. Bille (Pierre).
- M<sup>e</sup> Desaubiez pour M. Gayet.
- M<sup>e</sup> Ménestrier pour MM. Chataignier et Julien.
- M<sup>e</sup> Bousquet pour M. Mercier.
- M<sup>e</sup> Barillon pour MM. Gayet et Genets.
- M. Maigné ne se défend pas.
- M. Despinas ne se défend pas.
- M<sup>e</sup> Benoist (de Versailles) pour M. l'abbé Noir.
- M<sup>e</sup> Chaix-d'Est-Auge pour M. Mercadier.
- MM. Margot, Dibier, Huguet ne se défendent pas.
- M<sup>e</sup> Crivelli pour M. Guichard.
- MM. Reverchon (Marc-Etienne) et Drizeard-Desgarniers ne se défendent pas.
- M<sup>e</sup> Barillon pour M. Girod, avec M. l'abbé Girod, son frère.
- M<sup>e</sup> Santeul pour M. Raggio.
- MM. Lafond et Desvoys ne se défendent pas.
- M<sup>e</sup> Barillon pour M. Corréa.
- M. Didier ne se défend pas.
- M<sup>e</sup> Benoist (de Versailles) pour M. Roux.
- M. Pradel ne se défend pas.
- MM. Rockzinski et Bérard ne se défendent pas.
- M<sup>e</sup> Defaucompret pour M. Ratignié.
- M<sup>e</sup> Wollis pour M. Butet.
- M<sup>e</sup> Defaucompret pour M. Charmy.
- M. Charles ne se défend pas.
- M<sup>e</sup> Ducartil pour M. Mazoyer.
- MM. Chéry et Cachot ne se défendent pas.
- M<sup>e</sup> J. Favre pour M. Thion.
- M<sup>e</sup> Lavaux pour M. Cochet.
- MM. Bertholat, Blanc et Jobely ne se défendent pas.
- M<sup>e</sup> Ménestrier pour M. Mollard-Lefèvre.

AVIS.

Le sieur Gauthier (Joseph), cordonnier à Lyon, rue gentil, n<sup>o</sup> 5, est disparu de son domicile depuis le 12 juillet courant. Signalement. — Agé de 24 ans, taille d'un mètre 57 centimètres (4 pieds 10 pouces), natif de St-Maurice (Isère), cheveux et sourcils châains, front couvert, yeux bleus, nez moyen, bouche moyenne, barbe blonde, menton rond, visage ovale. Vêtemens. — Habit et pantalon de drap bleu, gilet de velours rouge et noir, col noir, bottes et chapeau noir.

nier habile, il conduit sa parole et ses idées à travers les écueils dont sa route est semée, sans y toucher, sans y faire naufrage. Les ministériels voudraient qu'il s'y brisât, et le silence qu'ils lui accordent n'est que le désir de le voir se perdre et s'enfoncer. Mais il se tire du péril avec un bonheur et une subtilité d'à-propos qui déjouent leurs espérances.

La conversation de M. Garnier-Pagès abonde en traits plaisans, fins et épigrammatiques. Il a autant de prudence que d'esprit, et il a plus d'habileté de tactique qu'aucun des grands chefs de l'opposition. Il se fait remarquer dans les délibérations intérieures des bureaux par la justesse de ses réponses et par la vivacité ingénieuse de sa discussion.

Je regrette, et je le lui ai dit plusieurs fois, et je le lui répète ici, je regrette qu'il n'ait pas, à l'exemple de M. Chaix-d'Est-Auge et Dupin jeune, fortifié, mûri les belles facultés de son intelligence dans les études et les luttes du barreau. Les premiers de nos orateurs, Berryer, Teste, Dupin, Mangin, Odilon-Barrot, n'étaient-ils pas des avocats célèbres, n'avaient-ils pas tous atteint quarante ans lorsqu'ils vinrent s'asseoir parmi les supériorités de la chambre, comme à leur place naturelle ? Ou je me trompe, ou M. G.-Pagès aurait été en peu de temps l'une des illustrations du barreau parisien.

Les hommes rassemblés, chambre ou peuple, aiment ce qui les séduit, ce qui les éblouit, ce qui les émeut, ce qui les frappe, ce qui les entraîne. Ils ne tiennent pas assez compte de la justesse des idées, de la propriété des termes, de l'enchaînement du discours. M. G.-Pagès est plus solide que brillant. Il ne s'attache pas tant au mouvement des idées qu'à leur suite, et à la pompe des mots qu'aux pensées que ces mots expriment. Il a une discussion serrée et substantielle ; il déduit nettement ses propositions les unes des autres, en commençant par les principales pour arriver aux secondaires, et ses raisonnemens se pressent et s'unissent sans se confondre. Je n'hésite pas à dire, et sous ce rapport je crois un peu m'y connaître, que M. G.-Pagès est l'un des meilleurs dialecticiens de la chambre.

Un jour cette gauche radicale, maintenant, glorieuse et glacée, secouera les chaînes du monopole et se réveillera ; un jour des sources fécondes de sursis se réuniront et les orateurs populaires au front libéral dont la brillante parole résonnera autour d'eux, la flamme et la vie, un jour il sera permis de discuter les

théories fondamentales du gouvernement dans une assemblée nationale et consultative ; un jour le peuple lui-même posera par les mains de ses véritables représentants, les larges assises du temple de la Liberté. Mais, à l'heure actuelle, sans être aussi grande qu'elle pourrait l'être, la tâche des députés démocrates est encore assez belle.

C'est un droit pour eux de réclamer toutes les conséquences du principe de la souveraineté du peuple. Au dehors indépendance ; au dedans liberté, égalité, instruction, économie ; ces thèses-là comprennent tout ; c'est là tout le député. On ne doit pas se murer dans une taciturnité chagrine et désespérée. Qu'est-ce qu'un soldat qui se cacherait dans sa tente au lieu de combattre sous le soleil, à la tête du camp ? Le devoir des hommes du droit est de répandre la vérité devant les hommes d'abus, dussent les hommes d'abus en fouler sous leurs pieds la semence. Mépris et murmures, calomnies et outrages, il doivent tout souffrir pour le pays. Si le pays ne les comprend pas, ne les appuie pas, ne s'en souvient pas, tant pis pour le pays, et non pas tant pis pour eux !

Il ne faut pas qu'un député radical dise, comme M. de Cormenin, par exemple, qu'il ne sait pas improviser, qu'il manque de mémoire, que les murmures du centre étoufferaient sa voix, qu'elle n'aurait pas d'échos ; que les discours écrits sont froids, compassés, bons à être lus, non à être écoutés, que l'amour-propre de l'écrivain souffrirait de la faiblesse de l'orateur ; que l'écrivain résume et que l'orateur développe ; que l'écrivain est fastidieux s'il se répète, et que l'orateur est incompris s'il ne se répète pas ; qu'ainsi les qualités du publiciste et de l'improvisateur s'excluent, et autres prétextes.

Il ne s'agit pas, Monsieur, de savoir si votre amour-propre souffrirait de ce que vous ne diriez pas la vérité en beau langage ; mais si vous n'êtes pas tenu de la dire en quelques termes que ce soit, et si vous ne devez pas prendre moins de souci de votre réputation que du bien de votre pays. Si vous n'avez rien de bon à dire, taisez-vous ; mais si votre conscience vous oppresse, déchargez-la. Aussi bien, vous imaginerez-vous par hasard que vous ne serez pas puni de votre silence comme de vos paroles, que votre maison n'a pas été déjà marquée à la craie par les sbires du pouvoir, et que vous ne passerez pas sous les fourches de la proscription ? Allez, et réjouissez-vous, si vous devez souffrir pour la bonne cause. Sachez, Monsieur, que le champ de la liberté, avant qu'il ne pro-

duise les fécon les moissons de l'avenir, a besoin long-temps encore d'être arrosé des larmes et du sang de ses défenseurs !

Non, les députés de l'extrême gauche ne peuvent rester les bras croisés, lorsque la société, travaillée par l'égalité du radicalisme, est en marche vers un avenir meilleur, mais inconnu. Qu'ils se lèvent, qu'ils parlent, qu'ils proclament sans cesse le principe de la souveraineté du peuple. Le despotisme d'un seul ou de plusieurs se glace et se pétrifie devant cette autre tête de Méduse. La souveraineté du peuple est la révolution endormie ; despotes, ne la réveillez pas !

La souveraineté du peuple est le principe de la liberté fondée sur l'égalité politique, civile et religieuse. La souveraineté du peuple est le principe de l'ordre fondé sur le respect des droits de tous et de chacun. Elle n'est la plus belle des théories que parce qu'elle est la plus vraie. Elle n'est la plus consolante que parce qu'elle ne laisse aucun malheur sans secours, ni aucune injustice sans réparation. Elle n'est la plus sublime que parce qu'elle est l'expression de la volonté du peuple. Elle n'est la plus féconde que parce qu'il n'y a pas une perfectibilité humaine qui ne découle d'elle. Elle n'est la plus vivace que parce que, s'il y a eu toujours des hommes rassemblés en société, elle n'aura pas eu de commencement, et que s'il y en a encore, toujours par la suite, elle n'aura pas de fin. Elle n'est la plus naturelle que parce qu'elle n'est autre que la loi de la majorité qui, à leur insu, gouverne les sociétés libres. Elle n'est la plus noble que parce qu'elle est la seule qui réponde à la dignité de la nature humaine. Elle n'est la plus légitime que parce qu'elle est la seule qui rende raison de l'alliance du pouvoir avec la liberté, et qui fasse que l'un soit respectable et l'autre possible. Elle n'est la plus raisonnable que parce que la présomption est que plusieurs ont plutôt raison qu'un seul, et tous que plusieurs. Elle n'est la plus philosophique que parce qu'elle détruit les préjugés de l'aristocratie et du droit divin. Elle n'est la plus logique que parce qu'il n'y a pas une objection sérieuse qu'elle ne puisse résoudre, ni une forme de gouvernement à laquelle elle ne puisse se plier, sans altération de son principe. Enfin elle n'est la plus magnifique que parce que du tronc immense de la souveraineté du peuple sortent toutes les branches de l'arbre social, chargées de sève et d'ombages, de fruits et de fleurs.

(Nouvelle Minerve.)

Le sieur Marguin, colporteur, domicilié à la Guillotière, rue d'Ossarie, est tombé dans le Rhône, près de Pierre-Bénite, commune d'Oullins, et s'est noyé. Son corps n'a pas été retrouvé.

**Signalement.** — Agé de 48 ans, taille d'un mètre 62 centimètres (5 pieds), cheveux blond-forcé, front couvert, sourcils blonds, yeux roux, nez épâté, bouche moyenne, barbe blonde, menton rond, visage ovale.

**Vêtements.** — Blouse bleue en toile, Pantalon de couleur marron, gilet de velours, chemise de toile sans marque, souliers à demi usés.

En cas de renseignements, les adresser à la préfecture du Rhône, division de la police.

DÉPOT DE MENDICITÉ DE LA VILLE DE LYON.

Mouvement de la population du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1835.

Effectif au 30 juillet :		
86 Hommes et 101 Femmes,	Total,	187
Admis pendant la quinzaine :		
5 Hommes et 1 Femme,	Total,	6
Sortis pendant le même temps :		
7 Hommes et 5 Femmes,	Total,	12
Effectif au 15 juillet :		
81 Hommes et 97 Femmes,	Total,	181

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 14 juillet.

Nous ne savons vraiment que penser de l'inactivité de la police politique depuis quelque temps. Que des voleurs, des assassins circulent librement dans les rues de la capitale, c'est chose toute simple, toute naturelle, et à laquelle nous sommes habitués depuis long-temps; mais que don Carlos passe inaperçu en France, qu'une conspiration soit formée contre la vie du roi sans que M. Gisquet en soit instruit; que trente prévenus enfin parviennent à s'évader par une excavation souterraine qui a dû nécessairement être l'œuvre de plusieurs semaines de travail, et cela sans que l'œil de la police ait rien découvert. Voilà des faits qui nous paraissent inconcevables. Qu'est donc devenue l'ancienne habileté de M. Gisquet? Qu'a-t-il fait de cette perspicacité qui naguères lui faisait découvrir des coupables là même où il n'y en avait pas? Telles sont les questions que nous nous adressons et auxquelles nous ne savons quelle réponse faire, car nous n'osons nous arrêter à celle qui paraît plausible. En effet, malgré le peu de confiance que nous inspire la probité de MM. Thiers et Gisquet, nous avons peine à croire qu'ils aient poussé la rapacité jusqu'à détourner à leur profit toute la partie des fonds secrets destinée à payer la police politique?

— C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé l'arrestation des assassins de la rue Montmartre.

— Le journal *la Patrie*, traduit devant la cour d'assises de Toulouse pour un article sur le *procès-monstre*, a été acquitté par le jury, après un plaidoyer en vers prononcé par M. Frédéric Thomas, rédacteur en chef de la feuille incriminée.

— La cour d'assises de la Dordogne vient aussi d'acquitter le journal *l'Echo de Véronne*, traduit devant elle comme coupable d'excitation à la haine et au renversement du gouvernement.

— On nous écrit de la Suisse, que la plus grande agitation a succédé à la nouvelle de l'accession des chambres badoises au système des douanes prussiennes.

— Le *Messenger de Gand* donne une liste nominative de 65 déserteurs belges, passés en Hollande par le seul poste d'Axel.

— Le *Mercur de Souabe* répète, sous la rubrique de Munich, qu'il est sérieusement question de l'union de Max. de Leuchtemberg avec dona Maria. Il ajoute que ce prince doit se rendre, par Londres, de Stockholm à Lisbonne.

— Le voyage d'Eu va avoir lieu définitivement. Entre autres causes qui l'avaient retardé, on range le désir qu'on avait que le roi d'Angleterre vint en yacht jusqu'au tropport pour faire visite à son cousin de France. Mais les négociations commencées à cet égard par M. Sébastiani n'ont point eu le résultat qu'on en attendait.

— La légion étrangère est licenciée, comme je vous l'ai dit hier. Il paraît que dès le moment même où le gouvernement la prêtait à l'Espagne, il prévoyait qu'elle refuserait de partir pour la Péninsule; et la mesure du licenciement était, assurément, projetée depuis long-temps. Elle devait être ordonnée de manière à s'effectuer avant la nomination officielle du maréchal Clauzel au gouvernement d'Alger. Le premier acte du nouveau gouverneur, à son arrivée, serait de la reconstituer, mais comme colonie militaire. On donne ce plan comme arrêté définitivement, on formerait divers villages, Italiens, Polonais, etc.

TRIBUNAUX ÉTRANGERS.

BUREAU DE POLICE DE LA TAMISE.

Insulte radicale.

M. Peter Hore, garde-qui, et M. James Jamieson, un de ses clercs, étaient prévenus d'avoir battu l'apprenti d'un batelier nommé Jellico Swettin.

M. Evans, inspecteur de police de la Tamise, a fait connaître aux magistrats les principaux faits de la cause: il paraît qu'une lutte s'était engagée entre le plaignant et les prévenus, et que l'ordre avait été troublé par leur conduite inconvenante.

Le plaignant rend compte des faits de la manière suivante: Je descendais la rivière au même moment que ces messieurs qui se mirent à m'éclabousser à grands coups de rames. Alors je leur dis qu'ils étaient des radicaux: à ce mot ils entrèrent en fureur, me donnèrent la chasse, et s'emparant de mon bateau à l'abordage,

M. Broderin, le magistrat: Pourquoi les appelez-vous radicaux?

R. Ils avaient des chapeaux blancs, je leur dis: vous êtes des radicaux, parce que tous les radicaux portent des chapeaux blancs. (On rit.)

M. Broderin: Ainsi vous ne leur donnez ce nom que parce qu'ils étaient coiffés de chapeaux blancs?

R. Certainement.

M. Hore: Avant que j'eusse rien dit ou rien fait à ce gaillard-là, il dit en nous voyant: Voilà deux radicaux, et deux fameux encore!

M. Broderin: Il n'y avait pas là de quoi vous fâcher, c'est chose fort à la mode d'être radical.

M. Hore: Je n'aime pas qu'on plaisante sur ces choses, je lui donnai la chasse.

Un batelier qui a vu la scène, prétend que les deux assaillans ont battu l'apprenti qui, au moment où il est arrivé, était blotti dans un coin de sa maison.

Hore: Vous ne dites pas qu'il n'avait frappé, qu'il avait touché mon chapeau blanc.

Le clerc Jamieson: Je ne vois pas pourquoi l'on s'est permis de m'injurier, de m'appeler aussi radical parce que je portais un chapeau blanc. (On rit.)

M. Broderin: Messieurs, je suis fâché que vous ayez fait tant d'attention à si peu de chose: Vous auriez dû vous souvenir que l'expression de radical s'applique à un parti très nombreux dans l'état. Moi-même je porte un chapeau blanc, et je pourrais bien être appelé radical. Je ne m'en offenserais nullement.

M. Hore, vivement: Il est pourtant très désagréable de ne pouvoir jamais se promener sur la rivière sans entendre de toutes parts les bateliers crier en nous désignant mon commis et moi: « En voilà deux de radicaux! »

Le magistrat, après avoir cherché à concilier les parties et avoir enjoint à l'apprenti d'être, à l'avenir, plus réservé sur l'emploi du mot radical, les a renvoyés à s'arranger entre elles.

(Herald.)

CHRONIQUE.

On continue aujourd'hui à faire quelques démarches auprès de MM. les pairs qui ont cru devoir s'abstenir définitivement et ne plus prendre part au procès; on craint l'effet produit par ce qu'on appelle cette désertion, on va même jusqu'à leur dire qu'ils servent les factions politiques, et on affublerait au besoin M. le duc de Crillon de l'épithète et du bonnet de républicain.

Les gens qui ne savent pas toute la puissance des habitudes judiciaires ne comprennent pas ces sentimens délicates, lesquels ne permettent pas de s'associer à une iniquité; on ne sait pas toute l'énergie d'un sentiment de justice. Libre à la cour des pairs, sans doute, d'abimer le peu de vie politique qui lui reste encore, par des complaisances qu'il est difficile de qualifier. Les hommes de pensées plus hautes savent qu'avant tout un grand corps de l'état se maintient par la dignité.

Au reste, il paraît assez certain que les trois pairs qui n'ont pas paru hier à la cour, ne prendront désormais aucune part à aucune des branches du procès, soit cette année, soit même à ce qu'on veut bien appeler la session prochaine. Il eût été mieux sans doute que les autres opposans eussent suivi l'exemple de leurs collègues; des positions personnelles les en ont empêchés. C'est à tort que le nom de M. Zaugiacomi a été cité parmi eux; des scrupules de judicature se sont emparés de son esprit; il s'est associé, ainsi que M. Faure, à la majorité. (Temps.)

— Depuis que M. le ministre de l'intérieur est installé à la villa Orsini, les bureaux de son ministère ne le voient pas souvent, mais quand le Facite de la révolution française vient à Paris, c'est ordinairement de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Alors le pavé de la rue de Grenelle fait feu et flamme sous le pied des chevaux et les roues des voitures qui traînent une multitude de visiteurs; ce sont les Gisquet, les Rambuteau; ce sont des députés qui n'ont pas encore osé retourner dans leurs départemens; ce sont des fabricans d'horribles attentats; ce sont tous les chefs de division du ministère; ce sont enfin les hommes du télégraphe et de la bourse; de sorte que l'antichambre du ministre est complètement remplie. Pour d'autres que M. Thiers, ce pourrait être embarrassant d'expédier tant d'affaires en si peu de temps, mais tout cela défile, tout cela est congédié en moins d'une heure; c'est ainsi que ce matin M. Thiers a pu recevoir plus de cent personnes, et ensuite se rendre au conseil qui s'est tenu au château à une heure un quart.

— On ne savait comment sortir du procès-monstre: le public était devenu indifférent; M. Chegaray ennuyait mortellement ses nobles auditeurs; M. Pasquier se tirait médiocrement de son rôle; la pairie se lassait de celui qu'on lui fait jouer; l'impossibilité de lui faire accepter la corvée du second acte du procès était manifeste aux yeux de tous; on ne continuait enfin que faute d'un moyen honnête de finir. Enfin cemoeyen, on l'a trouvé.

Hier, les vingt-huit accusés de Paris les plus chargés dans les réquisitoires de M. Martin, les hommes politiques du complot d'avril se sont évadés, ou plutôt en allés de Ste-Pélagie. Douze seulement sont restés, en dépit du concierge et des pauvres guichetiers qu'on va rendre responsables de cette obstination. Il ne reste plus qu'une iniquité, les accusés n'acceptent pour le moment qu'un élargissement provisoire; ils consentent à aller passer les vacances à la campagne; mais, si ceux de leurs co-accusés qui ont paru devant la cour des pairs sont retenus, ils menacent de se reconstituer prisonniers à la rentrée des chambres et d'obliger les pairs à les juger.

— Dans une des dernières séances de la cour des pairs, M. Girod de l'Ain avait la parole. Comme le bruit de quelques conversations l'interrompait et le troublait: Messieurs, dit-il, vous me forcerez de parler une heure de plus. — Mais, s'écria un des membres les plus spirituels de la cour, c'est le maximum de la peine!

— Le bruit s'est répandu à la Bourse de Londres, dans la journée du 10, que la garnison de Vittoria, composée de trois mille hommes, avait passé tout entière sous les drapeaux de don Carlos. On disait que le général La Hera, en se dirigeant sur Bilbao, avait voulu faire marcher avec ses troupes la garnison de Vittoria, qui s'y était refusée; que ce général avait quitté la ville après avoir infligé des peines sévères aux principaux meneurs, et qu' aussitôt après son départ, les ré-

gimens réfractaires avaient pris parti pour don Carlos. Quoique le lendemain ce bruit ait pris un peu plus de consistance, il ne paraît pas fondé. Nous en aurions connaissance par les journaux de la frontière, et nous ne croyons pas d'ailleurs que le général La Hera se soit dirigé par Vittoria sur Bilbao.

— Nous avons annoncé hier le prochain départ de M. le maréchal Clauzel. C'est aujourd'hui que le maréchal part pour Auterive (Haute-Garonne); de là il ira prendre les eaux dans le département de l'Ariège. Vers la fin d'août, il se rendra à Port-Vendre pour s'embarquer sur un bateau à vapeur appartenant à l'état, qui le transportera en quarante heures à Alger.

— L'adjudication du pont suspendu de la Roche-Bernard, vient d'avoir lieu à la préfecture du Morbihan; sur treize soumissionnaires qui se sont présentés, douze ont été admis; un a été rejeté, faute d'avoir versé le cautionnement exigé de 50,000 fr. M. Chalay, celui qui vient de faire le pont de Fribourg, en Suisse, le plus grand connu en Europe, a été proclamé adjudicataire.

Le gouvernement, ou plutôt la France, fait un vrai cadeau aux Morbihannais, puisque les 45<sup>es</sup> de la dépense montant de 8 à 900 mille francs, seront payés par l'état.

— M. le ministre de l'intérieur, en notifiant à MM. les préfets l'ordonnance qui convoque pour le 30 juillet les conseils d'arrondissement, leur a fait connaître que la session des conseils généraux commencera vraisemblablement le 21 août prochain. L'ordonnance de convocation ne sera rendue qu'après la promulgation des lois de finance de 1836.

— Un enfant de douze ans s'est fait remarquer par un trait de courage et de présence d'esprit qui mérite d'être cité. Dans la soirée du 2 de ce mois, plusieurs enfans s'exerçaient à nager dans la Creuse. L'un d'eux, garçon de onze ans, nommé Bourdery, s'était élancé dans la partie la plus profonde de la rivière, suivi à quelque distance du jeune Adrien Lefaire, son camarade, à peu près du même âge. Tous deux s'ébattaient sur l'eau, lorsque Bourdery, saisi d'une subite faiblesse, disparaît, remonte, puis disparaît encore. Le pauvre enfant se noyait! les cris au secours! au secours! font accourir plusieurs faucheurs occupés dans un pré voisin. Mais aucun ne se dévoue, et, en effet, il y avait du péril, la Creuse ayant en cet endroit un lit fort encaissé et cinq ou six pieds de profondeur. Adrien Lefaire n'hésite pas. Tout petit qu'il est, il se jette où il voit bouillonner l'eau, saisit le corps presque inanimé, le soulève et s'efforce de nager en le tirant par le bras. Ce bras lui échappe... il replonge à l'instant, le ressaisit et le ramène sur la surface de l'eau; cette fois il étreint la tête et pousse vers le bord. Hélas! son fardeau lui échappe encore, et il faut replonger! les spectateurs en émoi lui crient de cesser, qu'il périra avec Bourdery. Vaines remontrances! Adrien Lefaire s'enfonce de nouveau dans l'abîme, et en revient avec le corps sans mouvement de son compagnon. Enfin, avec une force surnaturelle et une rare intelligence, il parvient à toucher la rive où il dépose sa précieuse conquête, que plusieurs femmes, accourues à cette scène, ont eu le bonheur, par leurs soins empressés, de rendre à la vie. (Album de la Creuse.)

— Un événement déplorable vient de jeter la consternation dans la commune de Passy. Une maison de cette commune est habitée par plusieurs familles, et entre autres par une jeune dame et son mari. Cette dame vivait fort retirée; les deux époux paraissaient plongés dans la douleur. On remarquait même par le bruit qui ne cessait pas dans leur appartement pendant la nuit, que la jeune dame n'avait pas l'habitude de se coucher. Cette taciturnité, cette singularité dans sa conduite firent bientôt croire que sa raison était troublée, et la propriétaire de la maison avait même prévenu les autres locataires de ses soupçons à cet égard. Enfin, comme il arrive toujours en pareil cas, le bruit public exagéra les choses, et on finit par se convaincre que la jeune dame était folle.

Avant-hier, la femme d'un de nos plus célèbres médecins qui habite cette maison, est réveillée tout-à-coup au milieu de la nuit par des cris lamentables. Elle était seule dans son appartement avec un domestique, son mari couchant ce jour-là à Paris. On frappe à sa porte avec violence: « Ouvrez, s'écrie-t-on, ouvrez au nom du ciel; M. O... est-il chez lui? Si on ne me répond pas, je vais briser les carreaux. »

Réveillée en sursaut par ces cris, la dame O... reconnaît avec frayeur la voix de l'infortunée qu'elle croit privée de la raison; elle n'ose ouvrir sa porte, et donne seulement à cette femme l'assurance que M. O... est à Paris. Mais les cris de désespoir continuent; nouvelles et plus pressantes instances pour qu'on ouvre la porte. M<sup>me</sup> O..., de plus en plus effrayée, se lève à la hâte, s'élance dans le jardin, et va réveiller un des locataires. Celui-ci arrive, interroge la malheureuse femme et apprend bientôt de cette infortunée que son mari vient de se tuer. Elle l'entraîne dans son appartement, et là un horrible spectacle frappe ses regards. Le mari est étendu à terre, la tête posée sur un tabouret, et porte toutes les marques d'une strangulation volontaire. Voici comment était arrivé ce déplorable événement:

Il paraît que la jeune dame qu'on croyait folle, n'avait que trop sa raison. Un affreux chagrin la dévorait. Née dans l'aisance, elle s'était mariée à Chartres, et, dit-on, contre le vœu de sa famille. Bientôt le mari dissipa toute sa fortune. Il vint alors à Paris, dans l'intention de se donner la mort. Sa femme le savait, et ses longues veilles, son assiduité auprès de son mari, la solitude à laquelle elle s'était condamnée, s'expliquent tout naturellement. L'infortunée s'était vouée à une surveillance de chaque jour, de chaque moment, pour empêcher son mari d'accomplir son funeste projet. Elle ne le quittait pas une minute. Un jour, cependant, il parvint à se soustraire à la vigilance de sa femme; mais en quelques instans elle fut sur ses traces et le ramena chez lui.

La nuit du fatal événement, le mari venait de s'endormir ou plutôt il avait feint de céder au sommeil. La malheureuse femme succombant alors à la fatigue, laisse tomber sa tête sur un guéridon, et s'endort. Quel réveil! elle se trouve dans les ténèbres: la lampe qui brûlait constamment pendant la nuit, était éteinte; l'infortunée appelle son mari, pas de réponse; elle cherche à tâtonner et le trouve dans un cabinet, de toilette, pendu à un crochets auquel on suspendait des vêtements. Elle essaie de soulever ce cadavre inanimé; mais ses forces la trahissent. Elle a alors le courage de couper avec une paire de ciseaux la corde qui le tenait suspendu, puis le

fait glisser à terre; elle veut le relever, lui place la tête sur un tabouret, c'est dans cette position que l'infortuné a été trouvé. Voyant que tous ses soins sont inutiles, c'est alors qu'elle fait retentir la maison de ses cris et ne parvient qu'à effrayer ses voisins.

## VARIÉTÉS.

### LITHOTRITIE.

COURS DE M. BAUMÉS.

Le broiement de la pierre dans la vessie au moyen d'instrumens introduits dans cet organe par l'urètre est une opération qui fut tentée dans l'antiquité. Les dangers et les succès fréquents de l'opération sanglante de la taille, surent inspirer, dans tous les temps, le désir de trouver le moyen de briser les calculs vésicaux et de les réduire à un volume assez tenu pour les faire s'échapper par les voies naturelles. Mais, jusqu'à nos jours, les appareils informes qu'on avait imaginés dans cette intention purent à peine laisser entrevoir la possibilité d'un pareil résultat dans des cas très rares.

Aujourd'hui, grâce aux travaux des chirurgiens français et anglais, des chirurgiens français surtout, la Lithotritie se perfectionne, ses moyens se simplifient, et il est à croire qu'elle arrivera sous peu au but qu'elle se propose, celui de remplacer la taille dans un très grand nombre de cas. Nous disons dans un très grand nombre de cas, car nous pensons que la taille sera toujours une opération indispensable dans certaines circonstances. Ainsi, il y a erreur dans les deux camps qui crient, l'un: la Lithotritie peut toujours remplacer la taille; l'autre: la Lithotritie n'est qu'une exception rarement utile du traitement de la pierre. La vérité est certainement entre ces deux opinions. Il s'agit donc d'établir et de déterminer les cas où le broiement du calcul vésical peut être mis à la place de l'opération sanglante.

C'est dans ces vues que le docteur Baumés, notre compatriote, après un long voyage dans lequel il a pu, à Paris et à Londres, étudier, chez les lithotriteurs les plus exercés, les instrumens et les procédés divers récemment inventés pour broyer la pierre dans la vessie, vient d'ouvrir un cours gratuit de lithotritie dans lequel il démontre ces instrumens et ces procédés avec un zèle et un désintéressement qui lui font honneur.

Notre ville, si grande, si riche en hôpitaux, n'avait pas encore participé au bienfait de l'art qu'il proclame. Grâce à lui nous n'en serons pas privés plus long-temps. L'administration des hospices a senti que ce cours devait profiter aux élèves de l'Hôtel-Dieu, et elle a permis au professeur de faire ses démonstrations dans une salle de cet hôpital. Nous avons vu avec peine qu'elle ne lui ait pas ouvert les portes de l'amphithéâtre des leçons? le public nombreux et les médecins de la ville, qui sont assidus aux séances dont nous parlons, eussent été placés plus convenablement.

C'est le mardi et le samedi, à midi et demi, que M. Baumés fait son cours de lithotritie. Il est encore à décrire et à comparer les instrumens: il en fera bientôt l'application sur le cadavre. Dans un article subséquent nous résumerons ce qui aura été dit de plus remarquable sur l'état et les progrès de l'art de broyer la pierre dans la vessie.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### (1054 3) ADJUDICATION DÉFINITIVE

Le 13 juillet 1835.

D'un emplacement ou espace de terrain situé à Vaise, sur la route de Paris à Lyon par la Bourgogne, appartenant aux sieurs Farlet et Humbert et à la faillite Marguerat.

Cette vente aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séant palais de justice, place St-Jean, à onze heures du matin, au plus offrant et dernier enchérisseur, même au-dessous de l'estimation des experts, s'élevant à 3000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Vignat, avoué poursuivant, demeurant à Lyon quai de la Baleine, n° 15.

(1070) Le samedi dix-huit juillet mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du matin, sur la place dite des Pères, au-devant de l'église de la Guillotière, il sera procédé à la vente forcée aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, qui consistent en canapés, fauteuils et chaises rembourrés, oreillers, rideaux et Baldaquins, piano, glaces, pendule, table, tableaux, batterie de cuisine, cuivrierie, et beaucoup d'autres objets.

VIAL, huissier.

(1038 2) Le vendredi trente juillet mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, sur le chemin d'Eyrieux, situé à la Guillotière, et dans la propriété de M. Verzier, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en tables, placards, poêle, chaises, commode, garde-manger, tonneaux vides, tous les accessoires servant à la fabrication du noir à fumer; une petite construction en planches servant d'écurie; une autre construction en planches servant de lapinière; une autre construction en pizé couverte et tuiles creuses, où se trouve un four, une charrette et un cheval, etc.

## ANNONCES DIVERSES.

(1059) A VENDRE. — Fonds d'hôtel situé à la Mulatière, très achalandé, et établi depuis plus de trente ans, ayant une clientèle assurée, soit pensionnaires et équipages du Rhône;

dans cet hôtel il y a de belles écuries et remises, ainsi que tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation.

S'adresser à Perrussel, rue des Trois-Maries, n° 12, près la prison de Roanne, chargé de la vente des établissemens de tous genres.

(989 10) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds de café dans une belle position.

S'adresser à M. Dugueyt, notaire, place du Gouvernement.

## REPLACEMENTS MILITAIRES.

### CLASSE DE 1834.

Maison MUSSET aîné SOLLIER et Comp<sup>e</sup>, établie à Paris depuis seize ans, boulevard Montmartre, n° 10.

Cette maison, représentée à Lyon depuis quatre ans, vient d'ouvrir chez M<sup>e</sup> Morand, notaire, rue de la Gerbe, n° 14, au 1<sup>er</sup>, au coin de la place des Cordeliers, le registre des assurances qu'elle recueillera. Elle invite en conséquence les jeunes gens appelés à faire partie du contingent de la levée de 1834 qui désireraient avant le tirage s'assurer contre les chances du sort, ou se faire remplacer après le tirage, à se présenter à ladite étude pour connaître les conditions modérées du traité à intervenir.

Le tirage au sort prescrit par ordonnance royale du 27 juin dernier, aura lieu à partir du 31 juillet courant. (1068)

(1032 7) Le sieur Christophe, pédicure, ci-devant rue du Bœuf, demeure maintenant rue Palais-Grillet, n° 1, au 2<sup>e</sup>.

(1061 2) Dépôt de bière en crèche, rue Vieille-Monnaie, n° 15, passage Thiaffait.

## AVIS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle pommade contre les cors aux pieds, oignons, durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement.

Dépôts à Lyon, chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n° 15, et chez Moreau, parfumeur, place des Terreaux, n° 2. (892 14)

## MESSAGERIES ROYALES D'ITALIE

### DE BONAFOUS FRÈRES.

Tous les jours à huit heures du soir, une diligence pour le Pont, Chambéry, AIX-LES-BAINS, ALLANT DE LYON A AIX EN 22 HEURES SANS CHANGER DE VOITURE.

Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, diligence pour TURIN, Milan, Gênes et autres villes d'Italie. Les dimanches, à sept heures du soir, charriot en poste pour les marchandises pour TURIN.

Les lundis et jeudis, à midi, fourgons accélérés pour marchandises pour TURIN.

Tous les jours roulage ordinaire pour la France et l'Étranger.

Les bureaux sont :

A LYON, RUE NEUVE, n° 17, MAISON BONAFOUS;

A Chambéry, chez M. G. Besuchet;

A Aix, chez M. Guillard, maître de poste. (1029 5)

# Syphilis

ET

## Maladies Cutanées.

### SIROP DÉPURATO-LAXATIF

#### de Séné,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que: BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEMENS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitemens infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux *accidens mercuriels*. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (863 13)

## AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

BES  
COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison  
MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivans, si avântag connus par les fréquens éloges des principaux journaux de la capitale.

1° Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et es Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2° La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, et les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3° La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4° L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5° La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6° L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7° L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon.)

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les hibernons de nouvelle forme pour allaiter ses enfans. (941 2)

## Maladies Secrètes et de la peau.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaire, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme la plus puissante dépurative de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n° 143.

A Dijon, chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome.

A Avignon, chez Vigier, pharmacien.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan, père, épicier.

A Genève, chez M. Burkel droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

Ainsi que dans les principales villes de France.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicier, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épicier, Grande-Rue.

A St-Etienne, chez M. Millet-Dubreuil, épicier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.

St-Etienne, chez M. Piguol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, n° 78.

### Spectacles du 17 juillet.

#### GRAND-THÉÂTRE.

Non fixé.

#### GYMNASE LYONNAIS.

Le Philtre Champenois, vaud. — Les Gants Jaunes, vaud. — La Noue Sanglante, drame.

### BOURSE DE LYON du 15 juillet 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »  
— fin courant, »  
Trois pour cent, au comptant, »  
— fin courant, 78 75

### BOURSE DE PARIS du 16 juillet.

Cinq pour cent,	109f	109f	108f 85	108f 85
— fin courant,	109f 10	109f 10	109f	109f
Quatre pour cent,	99f 25			
Trois pour cent,	79f 5	79f 5	79f	79f
— fin courant,	79f 15	79f 25	79f 10	79f 10
Rentes de Naples,	97f	97f	97f	97f
— fin courant,	»	»	»	»
Rentes perpétuel.,	41 3/4			
Emprunt cortès,	39 3/4			
Act. de la banque,	2040f	2037f 50		
Quatre canaux,	1215f			
Caisse hypothec.,	662f 50			
Emprunt d'Haiti,	385			



V. PENICAUD,  
Rédacteur, l'un des Gérans;